

Une neutralité sous influence? : Le CICR, Franco et les victimes

Autor(en): **Palmieri, Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **59 (2009)**

Heft 3

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-99173>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Une neutralité sous influence?

*Le CICR, Franco et les victimes*¹

Daniel Palmieri

Summary

The International Committee of the Red Cross (ICRC) defines itself as an independent, a neutral and an impartial institution. Impartiality means that the ICRC tries to shelter itself from any political consideration and that it hasn't to judge those it has to help. Neutrality means that the ICRC should observe an equal attitude to different ways of thinking. But, during the interwar years, most of the leaders of the ICRC openly put up their anticommunist views, and some of them were also strong supporters of the EIA, an international anticommunist organisation founded in Geneva in 1924. And then the Spanish Civil War (1936–1939) broke out, the ICRC choose its external staff (the delegates) who would directly act on the battlefield among the Swiss army, a conservative and right-sided institution. So did the political orientation of the ICRC leaders and delegates influence the impartiality of this institution during the conflict? This article shows that, directly in presence of the violence of war and its victims, the delegates left aside their political opinion and only tried to save people, both republicans and nationalists. On the other hand, being physically far from the battlefields and from the victims, the leaders of the ICRC didn't move from their original ideology which was in a way fed by the Spanish Civil war seen as a Manichean confrontation between the Good (Franco) and the Evil (the Spanish republican Government). By thinking in that way, the ICRC establishment brought a tacit support to the implementation of Francoism in Spain.

¹ L'auteur remercie amicalement Irène Herrmann, Fabrizio Bensi et Paul Preston pour leurs remarques, commentaires et encouragements.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)² a pour mission de protéger et de secourir les victimes de la violence de guerre. Il se définit comme une organisation impartiale, neutre et indépendante. Selon Max Huber, président de l'institution de 1928 à 1945, «*l'impartialité [...], ainsi que le caractère secourable de son œuvre, exigent que son activité demeure à l'abri de toute considération d'ordre politique, qu'il s'agisse de la politique des États, de la politique de classe, de parti, de race, de confession ou d'idéologie. De même, son activité n'implique aucun jugement d'ordre moral à l'égard de ceux qu'il s'agit de secourir ou avec qui il faut entrer en contact.*»³ Le même Max Huber caractérise la neutralité, dans le domaine moral, comme «*l'observation d'une attitude égale à l'égard de situations ou de courants d'esprits différents ou opposés*». Le neutre ne devant jamais prendre parti, «*l'idée d'impartialité est donc étroitement liée à celle de neutralité*»⁴. Régulièrement revendiquée depuis la fondation de l'institution⁵, en février 1863 à Genève, la neutralité du CICR serait donc synonyme d'un apolitisme (l'institution ne connaît «*(...) que des malheureux et non pas des nationaux*»)⁶, qui permet ainsi à la Croix-Rouge d'être au-dessus «*(...) de toutes compétitions politiques, sociales, de confessions, de races, de classes et de nations ...*»⁷.

Longtemps, le domaine d'intervention du CICR s'est confiné aux seules guerres interétatiques, respectant ainsi un engagement pris peu après la création de l'organisation⁸. Son implantation géographique en Suisse, pays neutre et internationalement reconnu comme tel depuis les traités de paix de 1815, et le fait que tous ses membres en soient ressor-

2 Nous emploierons indifféremment les termes de *CICR* et de *Comité international* pour parler de l'institution dans son entier. Le terme de *Comité* seul servira à qualifier l'organe décisionnel du CICR.

3 *Rapport du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité pendant la Seconde Guerre mondiale (1^{er} septembre 1939 – 30 juin 1947)*, vol. I, «Activités de caractère général», CICR, Genève, 1948, p. 21.

4 Max Huber, «Croix-Rouge et neutralité», *La pensée et l'action de la Croix-Rouge*, Genève, Édition du Comité international de la Croix-Rouge, 1954, p. 77 (étude initialement publiée dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, n° 209, mai 1936, pp. 353–363).

5 Ainsi durant la Guerre des Duchés, en 1864, «M. le général Dufour [premier président du CICR] insiste sur le devoir qui nous incombe actuellement afin de conserver notre cachet d'*impartialité* et d'internationalité d'envoyer deux délégués, l'un en Allemagne, l'autre en Danemark», Archives du CICR [ci-après ACICR], A PV, Séance du Comité du 13 mars 1864 (nous soulignons).

6 Jean-Daniel Praz, *La mission Wehrlin du CICR à Moscou (1920–1938): délégation ou ... légation? Analyse des relations CICR–Confédération au travers d'un cas particulier de fonctionnement du Département Politique*, mémoire de licence en histoire contemporaine, Université de Fribourg, décembre 1996, p. 34.

7 *La Croix-Rouge internationale. Le Comité international de la Croix-Rouge et les Conférences internationales*, Genève, Comité international, janvier 1925 (cinquième édition), p. 37.

8 «Le comité déclare dès l'abord, que dans son opinion, il exclut les guerres civiles, l'action des comités [nationaux de la Croix-Rouge] ne devant être appliquée, selon lui, qu'aux seules guerres européennes», ACICR, A PV, Séance du Comité du 17 mars 1863.

tissants n'étaient pas étrangers à ce parti pris. Du fait même du désengagement militaire de la Confédération helvétique, la neutralité et l'impartialité du CICR s'avéraient être certifiées, mais apparaissaient également comme une position politique relativement aisée à adopter en cas d'affrontements entre des puissances étrangères⁹. En résumé, la neutralité politique de la Suisse garantissait et complétait en quelque sorte la neutralité d'opinion du Comité international, et favorisait ainsi l'impartialité de son action.

A contrario, la neutralité face à une guerre intestine risquait de poser plus de problème, y compris pour des citoyens suisses. L'origine d'une telle violence puise en effet généralement ses fondements dans un affrontement idéologique sur le devenir d'une société donnée, l'opposition entre différentes *weltanschauungen* résolument antagonistes débouchant en fin de compte sur le recours à la force pour imposer une vision plutôt qu'une autre. Or, ce genre de dispute idéale dépasse bien souvent les frontières géographiques du champ de bataille, pour devenir un problème plus général, mobilisant des représentations sociétales à connotation transnationale. En d'autres termes, tout un chacun est alors non seulement en mesure d'émettre une opinion sur les événements en cours, mais peut aussi se sentir légitimé de le faire, en raison même du caractère quasi universel de leurs enjeux. En ce sens, il n'est donc pas rare que des citoyens prennent parti pour un des belligérants; et ce indépendamment de la politique suivie par leur propre gouvernement dans cette affaire. Ce fut du reste le cas de la Suisse qui, bien qu'ayant officiellement déclaré sa totale neutralité¹⁰ lors de la guerre d'Espagne, ne put empêcher certains de ses citoyens de se mobiliser pour les Nationalistes ou pour les Républicains¹¹. Comme le résumera de façon abrupte le conseiller fédéral et membre du CICR Giuseppe Motta «*Qui dit 'neutralité' parle non des individus mais de l'État... La question des sympathies et des antipathies, individuelles ou même collectives n'a rien à faire avec celle de la neutralité.*»¹²

9 Et pour autant que celles-ci ne soient pas frontalières de la Suisse, au risque qu'une partie de la population helvétique n'éprouve alors des affinités, d'ordre culturel surtout, avec l'un ou l'autre des belligérants, comme cela fut le cas lors de la guerre de 1870 ou du Premier Conflit mondial. A ce sujet, voir Irène Herrmann, Daniel Palmieri, «Genève ou la neutralité, 1914–1945», Philippe Chassaigne, Jean-Marc Largeaud (éd.), *Villes en guerre, 1914–1945*, Paris, Armand Colin, 2004, pp. 219–228.

10 Mauro Cerutti, «La politique de la Suisse officielle face à la guerre civile espagnole», *La Suisse et l'Espagne, de la République à Franco (1936–1946)*, édité par Mauro Cerutti, Sébastien Guex et Peter Huber, Lausanne, Editions Antipodes, 2001, pp. 33–54.

11 Voir notamment Nic Ulmi, Peter Huber, *Les combattants suisses en Espagne républicaine (1936–1939)*, Lausanne, Editions Antipodes, 2001.

12 Enrico Celio, *Giuseppe Motta*, Neuchâtel, La Baconnière, 1960, p. 132.

La question de l'intervention de la Croix-Rouge lors des guerres civiles avait été abordée au début du XX^e siècle pour être aussitôt évacuée¹³. Ce n'est qu'en 1921 que seront reconnus «*le droit et le devoir de la Croix-Rouge de porter son secours à toutes les victimes de la guerre civile*»¹⁴. Le CICR se verra alors confier le mandat d'intervenir lui aussi lors des conflits fratricides, sur demande de la Croix-Rouge du pays en guerre¹⁵. Or, la guerre d'Espagne constitue le véritable baptême du feu pour l'institution genevoise¹⁶.

Notre contribution se propose d'examiner comment, quasi novice en la matière¹⁷, le CICR a abordé ce conflit particulièrement sanglant et aux dimensions idéologiques si exacerbées. Il s'agira essentiellement de chercher à savoir si les membres de l'institution, tant au niveau de ses dirigeants que de ses exécutants, ont fait preuve de la même neutralité et impartialité que celles que prônait officiellement l'organisation. Dans un second temps, nous nous demanderons si l'attitude des uns et des autres a pu influencer sur le mandat premier du CICR, à savoir porter secours aux victimes de la guerre civile d'Espagne.

Un Comité au-dessus de tout soupçon?

Au moment où éclate le conflit, le Comité est composé d'une vingtaine de citoyennes et de citoyens suisses¹⁸. Pendant l'entre-deux-guerres, le Comité constitue même quasiment l'institution à lui tout seul, du fait du petit nombre de collaborateurs subalternes alors employés. Nommés par cooptation, les membres du Comité appartiennent à la très bonne bourgeoisie, d'abord exclusivement genevoise, puis helvétique dès les années 1920. Cet élitisme social se trouve encore renforcé par des liens de parenté unissant la majorité des représentants du Comité entre eux et permettant ainsi la perpétuation de véritables dynasties d'«humanitaires»¹⁹. Et quand ce n'est pas par des affinités familiales, la petite corpo-

13 *Neuvième conférence internationale de la Croix-Rouge tenue à Washington du 7 au 17 mai 1912. Compte-rendu*, Washington, The American Red Cross, 1912.

14 *Dixième conférence internationale de la Croix-Rouge tenue à Genève du 30 mars au 7 avril 1921. Compte-rendu*, Genève, Imprimerie Albert Renaud, 1921, p. 159.

15 Résolution XIV, *op. cit.*, pp. 217–218.

16 *Bulletin international des Sociétés internationales de la Croix-Rouge*, tome LXVII, novembre 1936, n° 411, p. 943.

17 Durant l'entre-deux-guerres, le CICR avait été amené à s'occuper de quelques conflits internes de faible envergure.

18 L'effectif variera de 21 membres actifs et honoraires en août 1936 à 27 en avril 1939.

19 Diego Fiscalini, *Des élites au service d'une cause humanitaire: le Comité international de la Croix-Rouge*, mémoire de licence, Faculté des Lettres, Université de Genève, 1985, 2 tomes.

ration philanthropique se retrouve autour des mêmes valeurs politiques, clairement situées à droite de l'échiquier. Du fait de la convergence des points de vue, le Comité ne semble pas se soucier de l'appartenance idéologique de ses membres. Preuve en est la nomination en 1924 du banquier Rodolphe de Haller en tant que trésorier de l'institution, charge qu'il occupe toujours entre 1936 et 1939. A cette occasion, ses pairs feront fi de ses opinions très ouvertement anticomunistes. Certes, avant d'être coopté, l'intéressé a fait part de son incertitude à pouvoir mener de front ses activités au sein de l'*Entente internationale contre la Troisième internationale* (EICTI, plus tard appelée *Entente internationale anticomuniste*, EIA) – «œuvre purement politique et de combat» qui vient juste d'être fondée par le Genevois Théodore Aubert – avec celles du CICR «... qui ne doit pas pouvoir être accusé d'attaches avec un parti politique»²⁰. Ce scrupule, jugé honorable mais non fondé, sera vite levé par les membres du Comité. D'ailleurs, comme le dira l'un d'eux, «... le CICR en reconnaissant il y a longtemps déjà [en 1921] la Croix-Rouge soviétique a bien montré que comme corps constitué il laissait de côté toute préoccupation politique et n'était pas systématiquement antibolchévique»²¹. Seul un des participants trouvera cette double affiliation «gênante»: «Avoir un de ses membres actifs être mêlé à une œuvre nettement politique et combative peut en bien des cas gêner le CICR, spécialement s'il doit intervenir en cas de guerre civile; ce n'est pas un obstacle... à l'entrée de M. de Haller au CICR, mais c'est un sérieux inconvénient...»²²

Or, cette mise en garde résume à elle seule toute notre problématique. Peut-on, en effet, en tant que membre d'une institution humanitaire, et dans le cadre d'un conflit aussi politisé que le fut la guerre d'Espagne (où s'affrontent des 'Rouges' et des 'Blancs', distinctions communément utilisées dès l'automne 1936 par le CICR pour qualifier les belligérants), réfléchir de manière vraiment neutre et impartiale sur les moyens de venir en aide à l'ensemble des victimes, tout en épousant par ailleurs des idées résolument hostiles à l'encontre de l'un des adversaires? Certes, on pourra toujours objecter que les activités de l'EIA et celles du CICR appartenaient à deux univers bien différents, mus par des impératifs divergents. Reste que ces mondes s'incarnaient pourtant en un seul individu, comme dans le cas du banquier de Haller.

20 ACICR, A PV, Séance du Comité du 11 décembre 1924 à 2 heures 15.

21 *Idem*, intervention d'Edouard Naville.

22 *Idem*, intervention de Georges Werner. Rodolphe de Haller entre au Comité en janvier 1925, mais sa nomination ne sera officiellement annoncée que huit mois plus tard, voir la *Deux-cent-cinquante-cinquième circulaire aux Comités centraux*, le 10 août 1925.

Un individu qui conservait fondamentalement la même conscience idéologique et le même vécu identitaire, indépendamment des fonctions qu'il était amenées à exercer au CICR ou au sein de l'EIA.

La présence d'un militant anticommuniste 'pratiquant' aurait pu se dissoudre dans la masse d'un Comité bien moins teinté politiquement, voire professant pour lui-même une certaine retenue dans ce domaine. Or, ce n'est pas le cas, bien au contraire. Car, en juillet 1936, ce ne sont pas moins de quatre représentants déclarés de l'EIA qui siègent dans la plus haute instance du CICR. Outre de Haller, qui a ouvert la voie, figurent encore Lucien Cramer²³, Guillaume Favre²⁴ (président de la Commission des affaires d'Espagne, bureau exécutif chargé de la coordination de l'action du CICR) et Georges Wagnière²⁵. Tous trois sont du reste membres du Bureau permanent de l'EIA, d'après les recherches effectuées par Michel Caillat dans les archives de ce mouvement²⁶.

Autour de ce noyau d'opposants actifs au régime soviétique gravitent des satellites acquis, eux aussi, à la cause. Il en est ainsi de Paul Logoz, professeur de droit, ancien membre et député de l'Union de Défense économique²⁷ (tout comme Lucien Cramer d'ailleurs), un mouvement antisocialiste et anticommuniste²⁸; un Logoz considéré par certains membres de l'EIA comme un atout de poids que possède l'organisation au sein du CICR. Il en va de même pour le journaliste Édouard Chapuisat, ami personnel de Théodore Aubert et directeur de 1918 à 1933 du *Journal de Genève*, qui devient dès septembre 1924 «... l'organe quasi officiel de l'Entente»²⁹. Théodore Aubert est d'ailleurs l'un des actionnaires du quotidien, tout comme l'historien Paul-Edmond Martin, entré au Comité du CICR en 1937³⁰. Trois autres représentants de l'institution humani-

23 Docteur en droit et diplomate, Cramer est le cousin de Théodore Aubert, fondateur de l'EIA. Sa participation à cette organisation avait déjà été relevée par Diego Fiscalini, *op. cit.*, tome 2, p. 140.

24 Colonel divisionnaire à la retraite.

25 Diplomate et ministre de Suisse à Rome en 1918 et 1936, date de son entrée au CICR.

26 Communication orale de Michel Caillat, «L'EIA: l'impact sur la formation de l'anticommunisme helvétique de l'action internationale d'un groupe de bourgeois genevois», lors du colloque *Mythes, réseaux, milieux, formes et cultures de l'anticommunisme en Suisse*, Genève, 10–12 novembre 2005.

27 Dissidence du parti démocratique (libéral) genevois, ce mouvement politique est fondé notamment par Théodore Aubert. L'U.D.E fusionnera en 1932 avec l'Ordre Politique national, groupement clairement fascisant; voir Youssef Cassis, *L'Union de défense économique. La bourgeoisie genevoise face à la crise, 1923–1932*, Genève, Presses universitaires romandes, 1976.

28 *Idem*, p. 109.

29 Vincent Monnet, «Genève et la grande peur du rouge», *Campus*, n° 79. Après le départ de Chapuisat, coopté par le Comité en 1938, le *Journal de Genève* continuera de véhiculer les thèses de l'EIA.

30 *Un journal témoin de son temps. Histoire illustrée du «Journal de Genève», 1826–1998*, Editions Slatkine, 1999, p. 68.

taire siègent au Conseil d'administration du *Journal*: Edmond Boissier, Jacques Chenevière et Lucien Naville³¹. Si l'influence qu'exerce cette mouvance politique sur le CICR peut surprendre, elle s'explique toutefois par le fait que les deux organisations puisent leurs membres au même vivier genevois, celui des grandes familles protestantes³².

Or, les relations qu'entretenaient l'EIA avec les généraux Primo de Rivera, puis surtout Franco sont bien connues³³. «*La solidarité de pensée et d'intérêts que se reconnaîtront mutuellement le chef de l'Espagne nationaliste et le Bureau de l'Entente constitue certainement un des témoignages les plus remarquables de [l']influence [de l'EIA sur Franco].*»³⁴ Il en résulte donc une «*étroite communion d'esprit*»³⁵ entre le Caudillo et ses partisans, et l'organisation d'Aubert, tous défendant les mêmes valeurs (religion, famille, patrie, propriété, ordre) contre la subversion communiste.

A côté de cet «*anticommunisme de dénonciation de l'Union soviétique*» (pour reprendre la typologie établie par Jean-Jacques Becker³⁶), cohabite également un anticommunisme d'essence religieuse représenté au Comité par le ministre Giuseppe Motta³⁷. En charge du Département politique [Affaires étrangères] entre 1920 et 1940, Motta fera sienne la ligne dure à l'égard de l'Union soviétique adoptée par certains de ses collègues du Conseil fédéral dès le début des années vingt³⁸. Si la *realpolitik* a longtemps commandé son attitude, le très catholique Motta l'abandonnera pourtant, lorsqu'il s'agira pour la Suisse de se prononcer sur l'entrée de l'URSS dans la Société des Nations en septembre 1934. A cette occasion, Motta délaissera «*... la prudence et le réalisme observés jusqu'alors officiellement pour exprimer ses convictions intimes sur le communisme 'ennemi de toute idée religieuse et de toute spiritualité'*»³⁹.

31 Diego Fiscalini, *op. cit.*, respectivement pp. 122, 137 et 221.

32 Michel Caillat, communication orale citée.

33 Paul Preston, *Franco, A biography*, Londres, Harper Collins, 1993, pp. 61, 79, 97–98; Michel Caillat, «L'Entente internationale anticommuniste de Théodore Aubert face à la guerre civile espagnole», *La Suisse et l'Espagne, de la République à Franco (1936–1946)*, *op. cit.*, pp. 421–437.

34 Michel Caillat, art. cité, p. 424.

35 *Idem*, p. 426.

36 Jean-Jacques Becker, «Avant-propos», *Communisme*, n° 62–63, «Les aspects de l'anticommunisme», 2^e trimestre 2000, *L'Age d'homme*, pp. 3–10.

37 Il est coopté en 1923.

38 Voir «Séance tenue le 3 septembre 1934, au Palais Fédéral, pour la discussion des instructions de la Délégation suisse à la XV^e Assemblée de la Société des Nations», in *Documents diplomatiques suisses, 1848–1945*, volume 11 (1934–1936), Berne, Benteli Verlag, 1989, document 62, pp. 204–208.

39 Mauro Cerruti, «Giuseppe Motta», in Urs Altermatt, *Conseli fédéral. Dictionnaire biographique des cent premiers conseillers fédéraux*, Yens, Editions Cabédita, 1993, p. 310. Sur ce sujet, voir aussi Enrico Celio, *op. cit.*, pp. 164–167.

Dès le début de la guerre d'Espagne, le ministre avait d'ailleurs «... clairement annoncé que sa sympathie allait à l'Espagne franquiste, cléricale et autoritaire»⁴⁰.

Enfin, on note la présence au Comité de ce que l'on pourrait appeler un 'anticommunisme par analogie'. Deux personnes, en particulier, incarnent ce courant, à commencer l'historien et diplomate ultraconservateur Carl Jacob Burckhardt (entré au CICR en 1933). Dans son cas, c'est avant tout par l'expression de préjugés antisémites que transparait le rejet de l'idéologie communiste. Certes, l'amalgame entre les Juifs et le communisme était bien implanté dans la société helvétique durant l'entre-deux-guerres⁴¹. Et le Comité international n'échappait pas à la règle. Pourtant, seul Burckhardt semble s'être exprimé clairement à ce sujet, lui qui écrivait déjà en 1919, «... *Bolschewismus [ist] augenscheinlich nichts anderes als Beherrschung der Welt durch den jüdischen Intellect*»⁴². Ce genre d'amalgames continuera d'influencer la pensée politique de Burckhardt par la suite⁴³.

Autre représentant de cet 'anticommunisme par analogie', le président du CICR lui-même, Max Huber. Eminent juriste et industriel, Huber appartient à ce cercle des «*réactionnaires lettrés*» (Hans-Ulrich Jost) issu de la bourgeoisie conservatrice et dont l'une des autorités spirituelles est l'écrivain Gonzague de Reynold, chantre nationaliste d'une rénovation antidémocratique de la Suisse. Les deux notables sont du reste proches, et Max Huber préface en 1939 la version allemande de *Conscience de la Suisse. Billets à ces Messieurs de Berne*, ouvrage dans lequel de Reynold avait justement formulé ses thèses extrémistes. Dans ce cadre, c'est par le biais du nationalisme, voire de l'ultranationalisme helvétique que s'effectue le refus du messianisme révolutionnaire bolchevique.

Plus généralement, tous les membres du Comité, en tant qu'expression des élites conservatrices suisses, vivent encore sous l'effet du «... *traumatisme... qui structurera la culture politique suisse contemporaine*»⁴⁴ la grève générale de 1918. Loin de n'être perçue que comme un mouvement de mécontentement social, provoqué par les privations et

40 Hans-Ulrich Jost, *Le salaire des neutres, Suisse 1938–1948*, Paris, Editions Denoël, 1999, p. 58.

41 Aram Mattioli (éd.), *Antisemitismus in der Schweiz, 1848–1960*, Zurich, Orell Füssli, 1998.

42 Cité par Paul Stauffer, *Zwischen Hofmannsthal und Hitler, Carl J. Burckhardt. Facetten einer aussergewöhnlichen Existenz*, Zurich, Verlag Neue Zürcher Zeitung, 1991, p. 63.

43 *Ibidem*. Voir aussi Hans-Ulrich Jost, *op. cit.*, p. 57.

44 Michel Caillat, Mauro Cerutti, Jean-François Fayet, Jorge Gajardo, «Les archives de l'Entente internationale anticommuniste de Théodore Aubert (1924–1950)», *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, Nanterre, n° 73 (janvier–mars 2004), p. 27.

les restrictions de quatre années d'économie de guerre, la grève générale sera ressentie par l'establishment helvétique comme une tentative de putsch révolutionnaire, orchestré depuis la Russie soviétique et visant à renverser l'ordre bourgeois. Or cette menace internationaliste heurtait de plein fouet là aussi les sentiments très fortement nationalistes des élites suisses. Rien d'étonnant donc à ce que ce douloureux souvenir de la grève de 1918 imprègne durablement les consciences, et modèle tout aussi durablement toute la politique helvétique envers la Russie soviétique.

En résumé, c'est donc un «Comité sous influence» qui aborde la guerre d'Espagne. A l'époque du conflit, une bonne douzaine de ses membres peuvent être répertoriés, à des degrés divers, dans la catégorie des 'anticommunistes' avérés, soit près de la moitié de l'effectif total de cet organe.

Sur le terrain

Pour organiser concrètement l'intervention humanitaire et représenter l'institution sur le terrain des hostilités, le Comité fait appel à des collaborateurs externes, connus sous le nom de délégués. De nationalité suisse exclusivement, une quinzaine d'entre eux seront engagés pour diriger les bureaux (délégations) que le CICR ouvre au cours de la guerre en zone républicaine (Madrid, Barcelone, Santander, etc.) ou franquiste (Burgos, Séville, San Sébastian, etc.). Ces jeunes délégués sont chapeautés par un délégué général, Marcel Junod, un homme expérimenté ayant déjà servi le CICR durant le conflit italo-éthiopien.

Tout comme l'institution qui l'engage, le délégué se doit d'être neutre, c'est-à-dire «... *se limiter à constater, puis à agir, dès qu'il le peut, le mieux qu'il peut. [Il] n'a pas d'autre mission que prévenir et alléger les souffrances des victimes de la guerre, militaires ou civiles... Il n'a pas à chercher l'origine d'un conflit, d'un massacre ou d'un acte isolé, ni à juger de ce qui s'est passé. S'il perdait de son objectivité, il se ferait juge, il ne serait plus neutre.*»⁴⁵ On ne dispose que de peu d'informations sur la manière dont les candidats ont été choisis. A part la nationalité, deux critères semblent avoir été toutefois retenus: l'incorporation militaire et/ou la pratique de la médecine. Sept délégués sont en effet des médecins et six des officiers de l'armée. Si le CICR fait paraître, en novembre

⁴⁵ Propos attribués à Marcel Junod par Raymond Courvoisier (ancien délégué en Espagne), *Ceux qui ne devaient pas mourir. De la guerre d'Espagne aux réfugiés palestiniens, quarante ans de combat sans armes*, Paris, Editions Robert Laffont, 1978, p. 19.

1936, une annonce de recrutement qui insiste sur ces deux caractéristiques⁴⁶, il semble que c'est avant tout au travers de relations interpersonnelles que s'effectue la sélection des 'papables'. Par le canal de l'armée essentiellement, avec laquelle plusieurs membres du Comité entretiennent des relations privilégiées, étant eux-mêmes officiers, la Commission d'Espagne recherche, reçoit et vérifie un certain nombre de candidatures⁴⁷. Parallèlement, des contacts sont aussi pris avec le monde médical par Georges Patry, chirurgien de formation et colonel, qui agite ses réseaux à cette occasion. Du fait de sa double casquette de haut gradé et de médecin⁴⁸, Patry semble avoir été le pivot du processus de recrutement des délégués en Espagne, même si les dossiers de candidature sont également soumis au délégué général Junod avant acceptation finale.

Effectuée de la sorte, la sélection des délégués est censée être en adéquation avec les exigences du Comité, y compris à un niveau idéologique. En effet, les candidats sont repérés et recommandés par l'entremise d'un réseau de connaissances externes à l'institution, mais appartenant au même milieu et partageant largement les mêmes valeurs. Ce premier filtre garantit, *via* leurs répondants, des personnes acceptables pour le Comité, bien qu'elles ne soient pas forcément issues des mêmes couches sociales que lui. Par ailleurs, l'armée suisse, vivier principal au sein duquel sont recrutés les délégués, fournit une assurance complémentaire quant à la mentalité et aux orientations politiques de ceux-ci. En effet, le corps militaire helvétique est une institution conservatrice, partageant largement la vision des partis bourgeois⁴⁹. Durant la guerre d'Espagne, les dirigeants militaires prendront «*une option profranquiste aussi tranchée qu'attendue*»⁵⁰.

Les affinités politiques de certains délégués transparaissent clairement dès leur première rencontre avec le CICR. Ainsi doit-on écrire à un candidat, finalement non retenu, que «*... le Comité international ne peut pas garantir à cette personne qu'elle se trouvera constamment sur territoire nationaliste. Cependant pour tenir compte [de ses] désirs, on lui*

46 ACICR, B CR 212-5, 699, 10. 11. 1936.

47 Voir ACICR, A PV, Commission d'Espagne, séance du 23 octobre 1936 à 11 h; du 13 novembre 1936 à 11 h; du 14 novembre 1936 à 11 h.

48 Vice-président du CICR, Georges Patry est notamment chargé d'étudier le dossier des nouvelles candidatures de médecins officiers, ACICR, A PV, Commission d'Espagne, séance du 25 novembre 1936 à 11 h.

49 Colonel Hervé de Weck, «Durant l'entre-deux-guerres», 1856–2001. *Vie et histoire de la «Revue militaire suisse»*, version électronique: <http://www.military.ch/RMS/Red-histo/historique.htm>

50 Nic Ulmi, «L'armée suisse et la guerre d'Espagne», *La Suisse et l'Espagne, de la République à Franco (1936–1946)*, *op. cit.*, p. 91.

offrira le poste de Séville qui fort probablement restera en mains nationalistes.»⁵¹ Le futur délégué Jean d'Amman exprime quant à lui ses appréhensions de façon plus diplomatique en faisant part d'«une certaine crainte de se rendre sur territoire gouvernemental»⁵².

En Espagne même, on semble rapidement au courant des orientations idéologiques de l'institution et de ses collaborateurs. Ainsi d'Amman, en poste à Burgos puis à San Sébastian, bénéficiera d'emblée des sympathies des autorités nationalistes: «*El señor d'Ammán venía con la reputación de ser afecto a nosotros, por ser considerado derechista y buen católico...*»⁵³ En face, l'avis est similaire: le CICR, et ses collaborateurs à Madrid notamment, sont «*accusés de fascisme et menacés de ce fait*»⁵⁴. Le délégué général Junod écrira dans ses mémoires, largement hagiographiques et ne relatant pas forcément la réalité, avoir été fiché et constamment surveillé par la police républicaine qui voyait en lui un potentiel ennemi⁵⁵. Le CICR avait d'ailleurs conscience de l'environnement excessivement politisé dans lequel il aurait à agir. Ainsi, la délégation du CICR de Valence, exception faite de son responsable suisse, est considérée par Junod comme un «*nid de fascistes*»⁵⁶, tandis que le délégué en poste à Barcelone en automne 1936 se serait laissé «*circonvenir par des gens à la solde de Madrid et de Barcelone*»⁵⁷. Quant au Comité lui-même, n'avait-il pas souligné que le CICR était amené à intervenir pour la première fois dans «*une guerre sociale*»⁵⁸?

L'idée et le geste

Cet essai de prosopographie n'aurait que peu d'intérêt si ne se posait la question des effets pratiques du conditionnement idéologique d'une partie du personnel du CICR sur l'action humanitaire elle-même. En d'autres termes, l'orientation politique du Comité et de certains délé-

51 ACICR, A PV, Commission d'Espagne, séance du 27 novembre 1936 à 11 h.

52 *Idem*, séance du 13 janvier [1937] 15 h.

53 D'après un document du ministère [franquiste] des Affaires étrangères, cité par Josep Carles Clemente, *El Arbol de la vida. La Cruz Roja en la guerra civil española (1936–1939)*, Madrid, Beecham, 1993, p. 156.

54 ACICR, B CR 212-44, c.1.2, Rapports d'Amman, 11-22, 6. 9.1938 – 1. 2. 1938, Rapport n° 20 sur la période du 1^{er} au 15. 1. 1938.

55 Marcel Junod, *Le troisième combattant. De l'ypérite en Abyssinie à la bombe atomique d'Hiroshima*, Genève, Comité international de la Croix-Rouge, 1989 (1^{ère} éd. 1947), pp. 154–155.

56 ACICR, B CR 212-60. Dr Junod, Voyage du Dr Junod du 17 septembre au 6 novembre 1937, Barcelone–Valence–Madrid, 1. 12. 1937.

57 *Idem*, Rapport du Dr Junod à la Commission d'Espagne dans sa séance du 26. 10. [1936].

58 ACICR, A PV, séance du Comité du 12 septembre 1936 à 14 h 15.

gués a-t-elle influé sur l'impartialité du secours apporté par l'institution genevoise? Il est difficile d'apporter une réponse univoque et définitive, car il s'agit moins de dénoncer des manquements au cours d'une opération d'envergure qui s'effectua durant près de trois ans dans des conditions souvent difficiles, que de repérer des indices pouvant laisser supposer que celle-ci privilégia un belligérant aux dépens de l'autre.

Notons d'emblée qu'à Genève, on demeure longtemps incertain quant à l'attitude à adopter face aux événements espagnols⁵⁹. Certes, selon les décisions prises lors de la X^e Conférence internationale de la Croix-Rouge⁶⁰, il revenait en premier lieu à la Croix-Rouge espagnole de faire face aux besoins des victimes; et ce n'est que sur demande de cette dernière que le CICR pouvait intervenir. Toutefois, il faut attendre une semaine après le début de l'insurrection pour que le Comité s'enquière auprès de cette Croix-Rouge de ses éventuels besoins en matière d'aide⁶¹. A titre de comparaison, en 1935, le CICR avait contacté les Croix-Rouges éthiopienne et italienne un jour seulement après le déclenchement des hostilités! Ce n'est finalement que le 12 août 1936 que le Comité central de la Croix-Rouge espagnole requiert officiellement le CICR d'intervenir. La lenteur de réaction du Comité international pourrait s'expliquer à la fois par la nouveauté de la situation à laquelle il est confronté, n'ayant jamais eu auparavant à faire face à un conflit civil d'une telle intensité; mais aussi par le long délai de réponse de la Société nationale espagnole. Cela dit, le CICR n'a rien fait non plus pour accélérer le mouvement alors même qu'il avait reçu, le 8 août, un télégramme alarmant du général Cabanellas, chef de la junta nationale à Burgos, lui spécifiant que les insurgés ne pouvaient pas «*envisager des hostilités conduites de façon humanitaire en face des hordes [républicaines]*»⁶²? Et pourquoi avoir encore attendu, en toute connaissance de cause et muni de l'aval de la Croix-Rouge espagnole, encore une dizaine de jours avant de décider de l'envoi de Marcel Junod sur place pour une mission exploratoire⁶³, puis encore une semaine supplémentaire avant que ce dernier ne puisse effectivement se rendre en Espagne? Une hypo-

59 Voir ACICR, B CR 212-1, 1, Espagne, 24. 7. 1936.

60 Voir note 10.

61 *Idem*, 2, Espagne, 31. 7. 1936.

62 «No podemos conceder beligerancia en sentimientos humanitarios a sevejantes hordas», *idem*, 20, ACICR, B CR 212-1, 20, Télégramme Junta Defensa Nacional à Intercroix-rouge Genève, du 7. 8. 1936.

63 *Idem*, 58, Télégramme 9240 au Ministère des Affaires étrangères, Madrid, 22. 8. 1936. Il apparaît clairement que ce dernier délai aurait du reste encore pu se prolonger, si Junod ne s'était pas spontanément porté volontaire pour partir en Espagne, ACICR, A PV, séance du Comité du vendredi 21 août [1936] à 14 h 15.

thèse pourrait être que, dans ses atermoiements, le Comité a attendu de voir comment évoluait la situation militaire sur le terrain, en misant peut-être sur une victoire rapide de la rébellion nationaliste. Ce ne serait alors qu'au moment où cet 'espoir' se serait envolé, faisant place au spectre d'une guerre longue, que le Comité aurait finalement choisi une implication plus directe dans le conflit.

Dans le même ordre d'idées, lors de la *Retirada*, tandis que des centaines de milliers de réfugiés espagnols des deux bords affluent dans le sud-ouest de la France, nos recherches précédentes⁶⁴ ont montré que l'attention du Comité avait été à ce moment-là presque uniquement attirée par les conditions de vie des miliciens franquistes internés dans l'Hexagone. Cela donnera lieu à la seule visite effectuée sur le terrain par un membre du Comité en relation avec les événements d'Espagne. La situation des militaires nationalistes était certes tragique, mais guère plus que celle des autres catégories de victimes espagnoles sur sol français – et en premier lieu les militaires républicains. Or, le CICR n'a quasiment rien fait pour ces derniers.

La lecture de certains écrits des délégués pourrait aussi confirmer un parti pris en faveur des franquistes. Les rapports de visites de prisons en territoire nationaliste laissés par le délégué Jean d'Amman entrent dans cette catégorie. Il note ainsi, lors d'un passage dans la prison de San Pedro de Gardena, à 12 kilomètres de Burgos, que les quelque 900 prisonniers militaires républicains reçoivent des aliments que le délégué trouve pour les avoir goûtés «*excellents*», et vivent dans une propreté 'rigoureuse' sous la direction d'un chef de prison, «*genre 'bon papa'*». A l'issue de sa visite, le délégué ne peut qu'exprimer sa satisfaction à ce dernier⁶⁵. Le même contentement semble se manifester à la suite d'un long voyage d'inspection en Andalousie, en décembre 1937. Dans son rapport⁶⁶, le délégué relève la nourriture «*abondante et excellente*» dans la prison provinciale de Séville «*d'une propreté reluisante*». Il s'extasie devant les «*menus du jour (pois chiches, poisson avec salade, côtelettes de mouton avec pommes frites, bananes, vin)*» destinés aux prisonniers de guerre affectés au Bataillon de travailleurs de la même ville. Il «*admire*» l'état de la prison provinciale de Málaga, où la chorale des prisonniers

64 Daniel Palmieri, «L'envers du décor: Le CICR et les réfugiés espagnols en France (1939)», *Réfugiés espagnols dans l'Aude, 1939–1940*, Actes du colloque international de Carcassonne (4 juin 2004), Carcassonne, Archives départementales de l'Aude, 2005, pp. 60–78.

65 ACICR, B CR 212-43, Rapports d'Amman 1-10, Burgos, 9. 5. 1937 – 28. 8. 1937, Rapport sur la période du 16 au 30 juin 1937, n° 5, 1^{er} juillet 1937.

66 ACICR, B CR 212-44, Rapports d'Amman 11–22, 6. 9. 1937 – 1. 2. 1938, Rapport n° 19 sur la tournée d'inspection dans le Sud du 9 au 22 Décembre 1937, 1^{er} janvier 1938.

entonne un chant de bienvenue, suivi d'autres, à son arrivée; les locaux «*ultra-modernes*» de la prison provinciale de Grenade et sa chorale avec orchestre entonnant des hymnes patriotiques, face à la statue du Généralissime! Dans ce dernier lieu d'ailleurs, il est stupéfait quand des détenues promises à une prochaine libération à l'occasion de la venue du délégué s'écrient «*Non! Non! On ne veut pas sortir! On est très bien ici!*» *Le Directeur me regarde triomphant.*»

Bien introduit dans les milieux nationalistes et bien acceptés par eux – d'Amman chasse la palombe le dimanche avec le ministre franquiste de la Justice⁶⁷; il assiste, dans la tribune réservée aux officiels, à un défilé militaire à Burgos⁶⁸ ou échange des toasts avec des militaires à la santé du CICR, de l'armée suisse et de la marine espagnole!⁶⁹ – le délégué semble conforter, au travers des documents qu'il adresse à Genève, la représentation d'une nouvelle Espagne franquiste, victorieuse et indulgente à la fois.

Si nécessaire, cette dichotomie entre les 'bons' Espagnols nationalistes et les 'méchants' Républicains se confirmerait encore, cette fois-ci sous un jour plus sombre, grâce aux lettres qu'envoie le délégué en poste à Madrid, Georges Henny. En novembre et décembre 1936, celui-ci exprime sa grande inquiétude quant au sort des prisonniers en mains gouvernementales. En effet, le CICR n'a pas obtenu l'autorisation de visiter toutes les prisons en zone républicaine, ni celle de recevoir des listes des détenus. Or des rumeurs alarmantes circulent sur le sort des prisonniers, surtout lorsqu'ils sont déplacés d'une prison à l'autre. Ainsi, le délégué Henny est sans nouvelles de plus d'un millier de captifs ayant quitté Madrid au début de novembre 1936 et au sujet desquels il ne peut être que pessimiste:

«[A Torejon], nous avons entendu des confidences suffisamment précises pour notre édification, et nous nous sommes rendus sur les lieux qui furent probablement témoins de la plus dramatique tragédie: Sur une longueur de 200 m. environ un fossé de 2,5 m à 3 m. de profondeur était comblé de terre fraîchement jetée. Je vous laisse supposer ce que cachait cette terre.»⁷⁰

En décembre, l'inquiétude d'Henny va grandissant:

«on vide tant qu'on peut les prisons de Madrid et comme les moyens de transports sont très réduits pour l'évacuation des prisonniers on en met beau-

67 ACICR, B CR 212-45, Rapports d'Amman 23-47, San Sebastian, 16. 2. 1938 – 20. 6 1939, Rapport n° 36 sur la période du 16 au 31 octobre 1938, 1^{er} novembre 1938.

68 ACICR, B CR 212-43, ..., Rapport n° 9 sur la période du 1^{er} au 15 août 1937, 16 août 1937.

69 ACICR, B CR 212-44, ..., Rapport n° 19, déjà cité.

70 ACICR, B CR 212-58, Lettres de M. G. Henny, Lettres [A], B-I, 28. 10. 1936, 15. 10. – 2. 12. 1936, Lettre G, du 24 novembre 1936.

coup en liberté. Mais il y a 2 sortes de liberté, une liberté effective et réelle et une autre liberté qui délivre définitivement et pour toujours de tous soucis ceux qui en sont l'objet. En effet, tous les prisonniers qui sont exécutés [il est plus juste de dire assassinés] sont déclarés mis en liberté...»⁷¹

Apparemment donc, les récits des délégués concorderaient à renforcer l'apriorisme du CICR quant au combat manichéen qui se livre dans la péninsule ibérique. Sur cette seule base, on serait tenté d'en déduire que l'action humanitaire aurait été en quelque sorte biaisée, en exemptant les 'Blancs' de toutes fautes, voire en les considérant comme les victimes privilégiées du conflit, et en accusant au contraire les 'Rouges' de nombreuses atrocités. La neutralité du CICR aurait alors été dépassée par l'idéologie régnant en son sein.

Toutefois, cette première lecture doit être fortement nuancée, en tout cas en ce qui concerne les relations des délégués. En effet, derrière l'apparente naïveté des rapports du délégué d'Amman, trébuché de prison Potemkine en dispensaire 'modèle', se cache une vision critique de la situation. En effet, d'Amman n'est pas dupe de la mise en scène qui préside à chacune de ses visites d'ailleurs consciencieusement préparées et parfaitement encadrées par les autorités nationalistes: *«L'auto de l'état-major vient me chercher à l'hôtel avec l'interprète. Une seconde voiture nous précède, dans laquelle a pris place un représentant du Delegado de Orden Publico (police). Un groom pour ouvrir la portière complète ma suite. Cet appareil impressionnant fonctionnera durant tout mon séjour à Séville.»*⁷² La comédie se poursuit durant les visites proprement dites:

«Je suis reçu sur la porte principale [de la prison provinciale de Málaga] par le Directeur et ses six officiers, et le même théâtre qu'à Séville se déroule, c'est-à-dire visite en cortège de tous les locaux, suivie de toute l'escorte, annoncé [sic] à l'entrée de chaque section par des coups de clairon, les auxiliaires à leur poste, et partout les hommes alignés au garde à vous dans les préaux, à la cuisine, à l'infirmerie, à l'école, à la bibliothèque, etc. Impossible dans ces conditions de se rendre compte si l'état normal correspond à celui que j'admire.»⁷³

Au final, d'Amman regrette

«de n'avoir pu visiter les prisons plus librement, sans escorte et prendre intimement contact avec les détenus. Un mot d'ordre venu du haut ne m'a pas laissé la liberté de mouvement nécessaire pour remplir ma mission de manière approfondie, comme il eût été souhaitable pour faire un réel contrôle.»⁷⁴

71 *Idem*, Lettre I, du décembre 1936.

72 ACICR, B CR 212-44, ..., Rapport n° 19, déjà cité.

73 *Ibidem*.

74 *Ibidem*.

Or, le reproche s'adresse aux deux bords:

«Cette façon de faire visiter les prisons aux délégués du CICR est commune aux deux Espagne. Le Colonel Guernica... me raconta n'avoir eu pendant ses quatorze mois de détention à Santander [alors en territoire républicain] qu'une seule fois la visite du Délégué du CICR à la prison. On avait réuni les détenus dans la cour et le Délégué leur était apparu entouré d'un imposant état-major de 'Commissaires du peuple'. On leur demanda: 'Êtes-vous bien ici? Êtes-vous contents?' – 'Oui, nous sommes contents.' Et le Colonel d'ajouter: 'Nous savions ce qu'il nous eût coûté de répondre autrement.'»⁷⁵

Et lorsque d'Amman tentera de constater par lui-même de la situation des prisonniers dans les Asturies nationalistes, en s'y rendant par ses propres moyens sans se faire annoncer préalablement, il y découvrira alors une réalité carcérale différente et bien plus tragique que celle à laquelle il était jusqu'alors accoutumé⁷⁶.

De son côté, à propos des exécutions massives, Marcel Junod confiera à un diplomate suisse: «*Les Phalangistes sont tout aussi fanatiques et cruels que les membres de la FAI, mais si l'on entend moins parler de leurs forfaits, c'est qu'il s'agit chez eux de massacres de villages entiers, tandis que la liste des victimes des Rouges comprend des noms connus, qui nous font dresser l'oreille et dont le monde parle.*»⁷⁷

Globalement, le délégué général relèvera l'exacerbation des haines d'un côté comme de l'autre. Ainsi, certains ministres républicains n'hésitent pas à suggérer que «... *la guerre n'était pas assez cruelle et qu'il fallait détruire les derniers éléments factieux sans aucune pitié.*» Le président de la Croix-Rouge nationaliste est quant à lui d'avis que «... *la seule façon de prendre une ville comme Bilbao était de la bombarder*», malgré les 70 000 réfugiés qui s'étaient ajoutés à la population locale. «*Pareille intransigeance n'est pas un terrain très accueillant pour les idées qu'inspire le CICR*», conclut laconiquement Junod⁷⁸. Le ton est, au contraire, plus désenchanté chez Henny: «*Je ne vous cacherai pas, écrit-il à Genève, que je suis non pas découragé, mais vraiment dégoûté de la mauvaise foi que l'on rencontre ici, où il faut se cacher pour accomplir un travail uniquement humanitaire, et où on rencontre une résistance passive extraordinaire.*»⁷⁹

75 ACICR, B CR 212-46, Rapports d'Amman, Lettres, 22. 5. 1937 – 12. 8. 1939, 26bis, A la Commission d'Espagne du CICR, San Sebastian, le 28 avril 1938.

76 ACICR, B CR 212-44,..., Rapport n° 16 sur ma tournée [sic] en Asturies les 17 à 20 nov. 1937.

77 Cité par Mauro Cerutti, «La politique de la Suisse officielle...», art. cit., p. 50.

78 ACICR, B CR 212-60, Rapport du Dr Junod, 15 avril 1937.

79 ACICR, B CR 212-58,..., Lettre G, déjà citée.

Conclusion

Les lignes qui précèdent permettent tout d'abord de mieux saisir les conditions réelles dans lesquelles se déroula l'action du CICR en Espagne. Car loin de s'en tenir à ces seules plaintes, les délégués firent, durant trois années, tout leur possible, et cela parfois dans des situations excessivement périlleuses, pour apporter de l'aide aux victimes du conflit. Les rapports et les lettres qu'ils firent parvenir au CICR démontrent également que leur perception des événements espagnols n'était pas aussi monolithique qu'on pouvait le présupposer. Il semblerait en effet que, confrontés directement à la violence de la guerre, les délégués firent abstraction, dans une large mesure, des questions idéologiques pour se consacrer au seul secours humanitaire. Certes, les a priori politiques ne seront jamais bien loin. Dès la cessation officielle des hostilités, le très conservateur Jean d'Amman ne manque ainsi pas de relater que «*les organisations communistes privées par la fin de la guerre de plusieurs armes de propagande contre les 'fascistes' espagnols, ont déclenché une offensive sur le thème des prisonniers [en mains franquistes]*»⁸⁰. Reste que le délégué saura se départir de cette attitude politisée lorsqu'il s'agira vraiment d'aider ceux qui en avaient besoin. Paradoxalement si les services franquistes avaient pu initialement considérer d'Amman comme un potentiel allié, ils devront pourtant déchanter: «*... pero realmente no ha parecido confirmada plenamente esta afeción a nuestra Causa*»⁸¹.

En exprimant ouvertement leurs doutes, leur colère, leur déception à l'encontre des deux parties au conflit, les délégués du CICR ont sans doute abandonné une part de cette objectivité, et donc de la neutralité que l'on escomptait d'eux. De même, ils n'ont pas toujours été en mesure d'observer l'«*attitude égale à l'égard de situations ou de courants d'esprits différents ou opposés*», telle que la préconisait le président Huber. Mais pouvaient-ils agir autrement, confrontés à une guerre civile totale d'une «*sauvagerie sans nom*» (Junod)? Et d'ailleurs le siège et les instances à Genève leur montrèrent-ils vraiment l'exemple de la plus complète neutralité face au conflit espagnol?

Toutefois, si, du fait notamment de leur parcours social et du conditionnement idéologique propre à la société suisse de l'époque, les jeunes délégués inexpérimentés ne firent pas montre d'une neutralité 'intellectuelle' à tout crin, du moins compensèrent-ils largement ce manque par

80 ACICR, B CR 212-46, ..., Monsieur le président de la Commission d'Espagne au CICR, 16 avril 1939. Les guillemets sont de d'Amman.

81 Josep Carles Clemente, *El Arbol de la vida...*, op. cit.

l'impartialité (c'est-à-dire une neutralité non plus théorique mais appliquée à une situation concrète) de leurs démarches envers les plus vulnérables. En ce sens, les deux principes ne semblaient pas aussi liés entre eux que l'entendait Max Huber. Dans le feu de l'action, on pouvait être impartial sans être totalement neutre. Le geste l'emporta donc sur l'idée⁸².

Qui plus est, au contact des atrocités d'une guerre fratricide, on pourrait postuler que ceux qui réintégrèrent la vie civile à leur retour d'Espagne le firent avec une vision certainement modifiée des origines et des causes du conflit. Pour paraphraser Junod, le combat qui ensanguantait la péninsule n'était «*ni blanc, ni rouge, mais une affaire espagnole*»⁸³. De même, ayant expérimenté pour la première fois de leur vie ce que signifiait réellement être en guerre, ces jeunes officiers ou médecins ne purent que se conforter dans le sentiment qu'il fallait préserver le système démocratique helvétique des dérives extrémistes de gauche, mais aussi *de droite*. Or, leur expérience espagnole démontrait justement que les menaces pour la démocratie pouvaient également venir de ce côté-là.

C'est finalement dans le degré d'éloignement du champ de bataille, et donc des victimes, que réside la différence fondamentale entre les délégués et le Comité qui les employait. Absent du terrain de la guerre, n'ayant pas eu à côtoyer au quotidien la souffrance humaine, l'establishment du CICR demeura, par défaut, hermétique au principe d'impartialité qui constituait le lot journalier de ses collaborateurs subalternes. Muré dans une conception rigide et doctrinaire de la neutralité, qu'il ne put ou ne voulut tester à la réalité des faits, le Comité semble être resté ancré dans son idéologie originelle, que la Guerre d'Espagne – perçue intrinsèquement par les élites bourgeoises comme la lutte du bien contre le mal; du 'Blanc', épris d'ordre et de moralité contre le 'Rouge', barbare et sanguinaire – ne fit que nourrir. Ce conflit s'inscrivait du reste dans la droite ligne de la guerre d'Éthiopie où il a été prouvé⁸⁴ que les membres du Comité, en tant qu'émanation de l'Occident et mûs par des sentiments de conciliation envers le régime mussolinien, n'ont pas non plus fait preuve de la plus impartiale des

82 Cette hypothèse avait déjà été validée dans le contexte du système concentrationnaire soviétique, voir Irène Herrmann, Daniel Palmieri, «Le geste contre la parole: Le Comité international de la Croix-Rouge et le Goulag (1921–1950)», *Goulag: le peuple des zeks*, Genève, Infolio, Musée d'Ethnographie, 2004, pp. 137–141.

83 ACICR, B CR 212-60, Rapport du Dr Junod, déjà cité.

84 Rainer Baudendistel, *Between Bombs and good Intentions. The International Committee of the Red Cross (ICRC) and the Italo-Ethiopian War, 1935–1936*, Oxford / New York, Berghahn Books, 2006.

neutralités à l'égard des deux belligérants. En ce sens, ces deux événements constituaient moins la preuve d'un «*angélisme humanitaire*»⁸⁵ face à des régimes totalitaires de droite qu'un soutien tacite des plus hautes instances du CICR à certains segments des idéologies qu'ils prônaient.

85 L'expression est de Guillaume d'Andlau, *L'action humanitaire*, Paris, PUF, coll. Que sais-je?, 1998, p. 27.